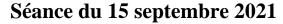
REPUBLIQUE FRANÇAISE





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers :

En exercice: 11 L'an deux mil vingt et un le 15 septembre

Présents: 8 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de

Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : le 09/09/2021

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ - Nicole HULOT - Éric HERVÉ - Jean-Michel LABROUSSE

Francis MARIN - Laurence NINNIN - Adeline RAIMBAULT - Johannès VAN STRIEN

ABSENTS: Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN

Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Laurence NINNIN Romain DELTEIL a donné procuration à Jean-Michel LABROUSSE

Secrétaire de séance: Nicole HULOT

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 août 2021 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 août 2021.

Le procès-verbal de la séance du 17 août 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Participation à la destruction des nids de frelons asiatiques :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme avait alloué une aide à hauteur de 40% sur le coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques sur le territoire des communes composant la Vallée de l'Homme et la mairie contribuait égalemen à hauteur de 20% pour chaque destruction de nid.

En date du 10 juin 2021 la CCVH a délibéré pour la prise en charge à hauteur de 50% et propose aux communes de délibérer sur la prise en charge restante à hauteur de 50% pour harmoniser les pratiques et lutter contre la profilération du frelon asiatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la participation de la commune à hauteur de 50% du coût de destruction et d'enlèvement des nids de frelons asiatiques et précise que cette participation sera versée aux prestataires sur présentation d'une facture à l'intitulé de la commune.

2 – Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de randonnées (PDIPR) :

Dans le cadre des actions menées en faveur du développement touristique, le Conseil Départemental de la Dordogne a chargé le service du Tourisme et du Développement Touristique de la gestion du plan concernant ce département. Considérant que le dit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune, a été modifié sur le parcours « Boucle de Limeuil » de la façon suivante : Le trajet ne longe plus la départementale 31. 500 mètres après le passage du au-dessus du château de Queynat , il emprunte le chemin privé des Bois de la Tour (une convention a été signée avec le propriétaire) pour arriver à la bâche incendie et continuer son tracé vers Grand Barry.-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve cette modification de parcours et accepte l'inscription au PDIPR du chemin suivant, et souhaite voir inscrire ce nouveau tracé dans le cadre du plan, afin de ne pas interrompre la continuité des circuits.

3 – Remboursement caution logement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Nadège LEFEBVRE a quitté le 31 août 2021 le logement qu'elle occupait au-dessus de la mairie. L'état des lieux a été effectué et il n'y a aucune remarque à signaler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune rembourse la totalité de la caution à Mme Nadège LEFEBVRE soit la somme de 450,00 €.

4 – Permis d'aménager :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le permis d'aménager pour le projet d'aménagement des rues et places du haut du bourg. Suite à la présentation le 25 août dernier de ce projet aux habitants du haut du bourg concernés par ces travaux ,quelques modifications vont être apportées. Ce nouveau permis sera mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil.

5 – Achat de deux jeux de membranes neuves pour la station d'épuration de l'école :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite acheter à Monsieur Guy THOMASSET deux jeux de membranes neuves pour la station d'épuration de l'école de Limeuil au prix de 700,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour l'achat des deux jeux de membranes neuves pour la station de l'école de Limeuil à Monsieur Guy THOMASSET.

6 – Adressage - dénomination des voies :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 17 août 2021 il a été décidé de libeller les voies. Le passage qui se situe derrière l'église n'a pas été libellé. Il propose de lui donner le nom « traverse de Gaby LAFON ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

7- Virements et augmentations de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits de la façon suivante Fonctionnement dépenses :

637 « autres impôts » + 2 367,00 € 022 « dépenses imprévues » - 2 367,00 €

Suite à la dissolution du budget AEP et de l'intégration de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement dans le budget de la commune il est nécessaire de faire des augmentations de crédits de la façon suivante :

Fonctionnement:

Recettes 002 « résultat d'exploitation reporté » + 31 416,62 € Dépense 023 « virement à la section d'investissement » + 31 416,62 €

Investissement:

Dépenses 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » $+21\ 183,70$ € Recettes 2313 « construction » $+10\ 232,9\ 2$ € Recettes 001 « virement de la section de fonctionnement » $+31\ 416,60$ €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve ces virements et augmentations de crédits.

- Informations diverses :

Le 09 septembre a eu lieu la visite de 2 représentants de l'association des Villes et Villages Fleuris.

Le 27 septembre aura lieu en mairie une réunion concernant la charte de l'arbre avec Carole Dartencet et Arnaud Barbeyron.

Les réunions du conseil municipal sont désormais fixées au 2^e mardi de chaque mois.

Au 15 septembre 2021 la recette des horodateurs s'élève à 75 348,06 €

La secrétaire de séance, Nicole HULOT Le Maire, Jean-Claude HERVÉ